

COMMUNE DE LES HERMITES

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes

Edition août 2023

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
PLAN DE SITUATION	4
LES CONSIGNES D'URGENCE EN CAS D'ALERTE	5
LE RISQUE FEU DE FORET	6
LES RISQUES CLIMATIQUES	7
Orage	7
Vent violent	7
Forte pluie	7
Neige ou verglas	8
Grand froid	8
LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN	9
Retrait-gonflement des argiles	9
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES « TMD »	10
LES RISQUES SANITAIRES	12
Pandémie	12
Canicule	12
KIT D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE	14
NUMEROS ET INFORMATIONS UTILES EN CAS D'URGENCE	15

LE MOT DU MAIRE

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

La sécurité et la protection de nos concitoyens sont des priorités essentielles pour l'Equipe municipale et moi-même. Dans cet objectif et conformément à la réglementation en vigueur, nous avons édité le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),

Le DICRIM, consultable en Mairie et téléchargeable sur notre site Internet, recense les risques encourus sur notre Commune, ainsi que les mesures préventives ou à prendre en cas d'évènement grave : nous vous invitons donc à le lire consciencieusement pour être informé et préparé au mieux.

En complément, nous avons révisé notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document technique pour la mise en œuvre des mesures à prendre afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour soutenir les secours en intervention.

La prévention est une notion fondamentale pour mieux réagir : en connaissant les risques auxquels nous sommes susceptibles d'être exposés, nous pourrons agir plus rapidement et plus efficacement.

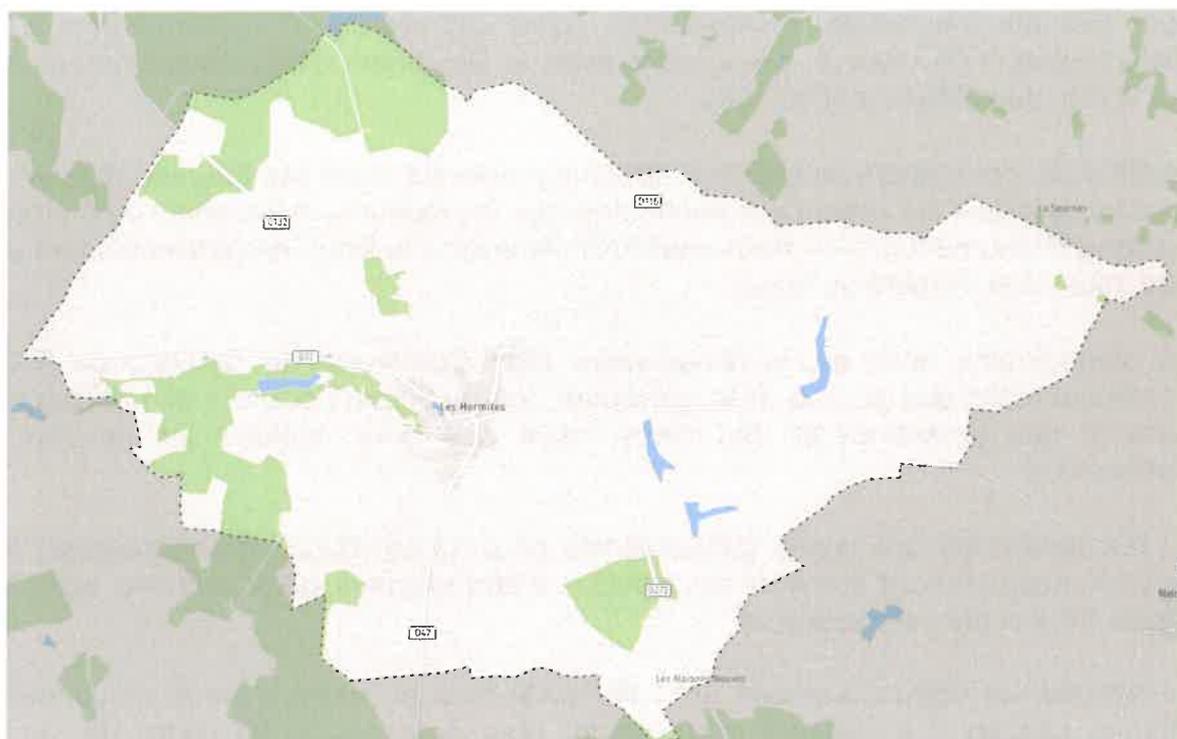
La sécurité de notre Commune est l'affaire de tous et j'invite chaque citoyenne et chaque citoyen à s'impliquer durablement pour préserver notre cadre de vie et protéger l'ensemble des Hermitoises et des Hermitois.

Le Maire, Alain DROUET



PLAN DE SITUATION

Délimitation du territoire communal : LES HERMITES 37110



Superficie : 32.60 km²

Communes limitrophes des Hermites

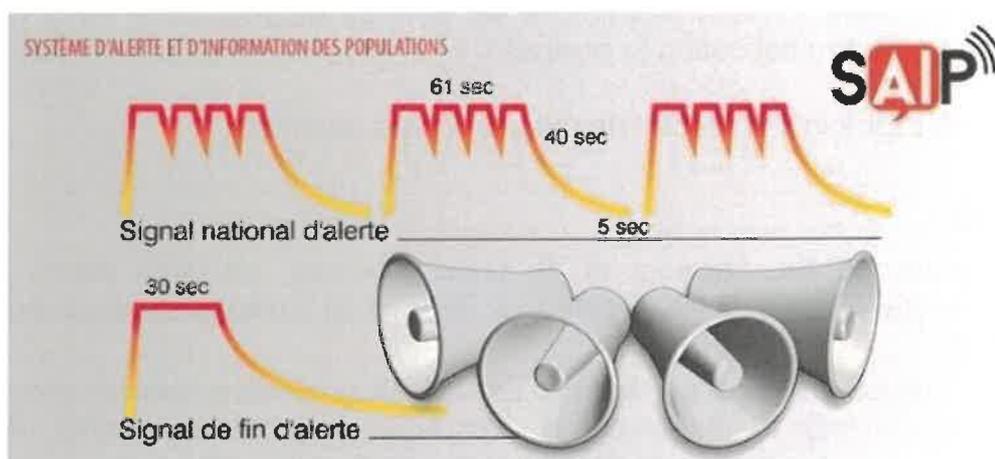


LES CONSIGNES D'URGENCE EN CAS D'ALERTE

1. L'ALERTE ET LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Le **Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)** est utilisé pour prévenir de la survenue d'un risque technologique ou naturel. Le signal consiste en **trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes**.

Le signal sonore est modulé (il monte et il descend) et dans tous les cas, il est ponctué selon le schéma suivant :



Le bon fonctionnement des sirènes est contrôlé par des essais le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h. La sirène des Hermites est positionnée à la Mairie.

2. SI VOUS ETES TEMOIN D'UN EVENEMENT : DONNEZ L'ALERTE !

Après s'être mis en sécurité, donner l'alerte en communiquant les éléments suivants :

- Votre nom ;
 - Confirmer le numéro duquel on appelle : les secours doivent pouvoir recontacter l'appelant ;
 - Le lieu de l'accident : nom de la commune, nom de la rue, préciser le nom de l'entreprise, l'axe routier, le sens, la borne kilométrique... ;
 - La nature du sinistre ou de l'accident : feu, explosion, nuage de produit chimique, effondrement d'une cavité souterraine... ;
 - Si possible, donner le nombre de blessés, leur âge, leur sexe, la nature et la gravité des blessures, préciser leur état (victime consciente, si elle respire...).
-
- Ecouter et suivre les consignes qui peuvent vous être données ;
 - S'informer sur la nature du risque ainsi que sur les premières mesures à appliquer ;
 - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, le personnel enseignant se charge de leur sécurité immédiate.

LE RISQUE FEU DE FORET



Le risque feu de forêt concerne principalement le **massif de Beaumont La Ronce** sur 63 ha, classé en priorité 2.

On définit le feu de forêt comme un incendie se propageant sur une surface d'un hectare au moins.

En matière de prévention, le **débroussaillage** est une mesure obligatoire sur les terrains situés à moins de 200m de zones boisées.

En zone urbaine, le débroussaillage s'applique sur la totalité de la parcelle.

En zone naturelle, chaque propriétaire est tenu de débroussailler dans un rayon de 50 m autour de son habitation (y compris s'il y a lieu, sur les propriétés voisines).

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez les pompiers.

Pendant :

- Attaquez le feu naissant et de faible intensité, en vous tenant à distance respectable pour votre sécurité, à l'aide d'un tuyau d'arrosage ou de seaux d'eau.
- Si vous êtes surpris par le front de feu, éloignez-vous dos au vent, respirez à travers un linge humide, recherchez un écran de protection (rocher, mur...).
- Dans une maison, fermez et arrosez les volets, les portes, les fenêtres et les abords immédiats des habitations, à l'aide des moyens détenus : point d'eau, piscine...
- Enlevez les éléments combustibles : linge, mobilier PVC, tuyaux d'arrosage...



Fermez et éloignez les bouteilles de gaz



Occultez les aérations avec des linges humides



Ouvrez le portail du terrain,

Tenez-vous informé de la propagation du feu. Préparez-vous à l'évacuation, n'emportez que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs (sur ordre des autorités).

LES RISQUES CLIMATIQUES



1. ORAGES

Informez-vous de la météo, annulez vos sorties surtout en forêt.
Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et des réserves d'eau.

Pendant :

- Evitez les déplacements, restez chez vous, fermez portes et volets.
En cas de déplacement obligatoire, informez vos proches de votre départ et de votre destination.
- Soyez vigilant aux chutes d'arbres et d'objets divers.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture).

2. VENT VIOLENT

Ecoutez les bulletins météo (TV, radio, Internet...)
Annulez vos sorties.
Rangez tous les objets pouvant s'envoler (tables, chaises, sèche-linge...). Prévoyez éclairage de secours, réserve d'eau, radio avec piles...

Pendant :

- Restez chez vous.
- En cas de déplacement obligatoire, informez vos proches de votre départ et de votre destination.
- Respectez les déviations et les consignes de circulation.
- Ne montez pas sur le toit de votre maison pour le dégager et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

3. FORTE PLUIE

Ecoutez la radio, informez-vous des messages météo.
Prévoyez des équipements minimums (radio à piles, papiers personnels, eau potable, médicaments, ...).
Annulez vos sorties.

Pendant :

- Evitez les déplacements, restez chez vous, fermez portes et volets.
- Ecoutez la radio locale.
- En cas de déplacement obligatoire informez vos proches de votre départ et de votre destination.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture).

LES RISQUES CLIMATIQUES (suite)



4. NEIGE OU VERGLAS

Ecoutez la radio, informez-vous des messages météo.
Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
Evitez de vous déplacer ou privilégiez les transports en communs.
Munissez-vous d'équipements spéciaux.

Pendant :

- Restez chez vous.
- Dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- En cas de déplacement obligatoire, informez vos proches de votre départ et de votre destination. Respectez les déviations et consignes de circulation.

5. GRAND FROID

Ecoutez les bulletins météos (TV, radio, Internet...).

Pendant :

- Evitez les déplacements. Si vous devez sortir et vous déplacer prévoyez des vêtements chauds et adaptés au vent et à la neige.
- Portez une grande attention à l'habillement des personnes dépendantes, ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte.
- Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri) composez le 115.

LES EFFETS DU FROID SUR VOTRE SANTÉ

Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

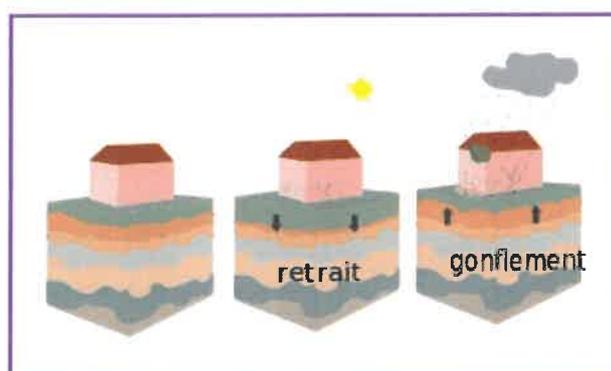
Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Le phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Le processus est lent et continu : il se caractérise par des tassements consécutifs à une diminution de volume du sol argileux, sous l'effet des charges appliquées et de l'assèchement. Ce phénomène peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Informez-vous des risques encourus dans votre secteur et des consignes de sauvegarde.

Avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, faites faire une étude de sondage géologique et des calculs de structure adaptés au type de sol.

Si une cavité existe, ne condamnez jamais les accès, ne bouchez pas les puits de ventilation, ne remblayez pas la cavité avec des matériaux inadaptés, n'y évacuez pas des eaux usées ou pluviales,

Pendant :



En état d'urgence, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Eloignez-vous de la zone dangereuse

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES « TMD »

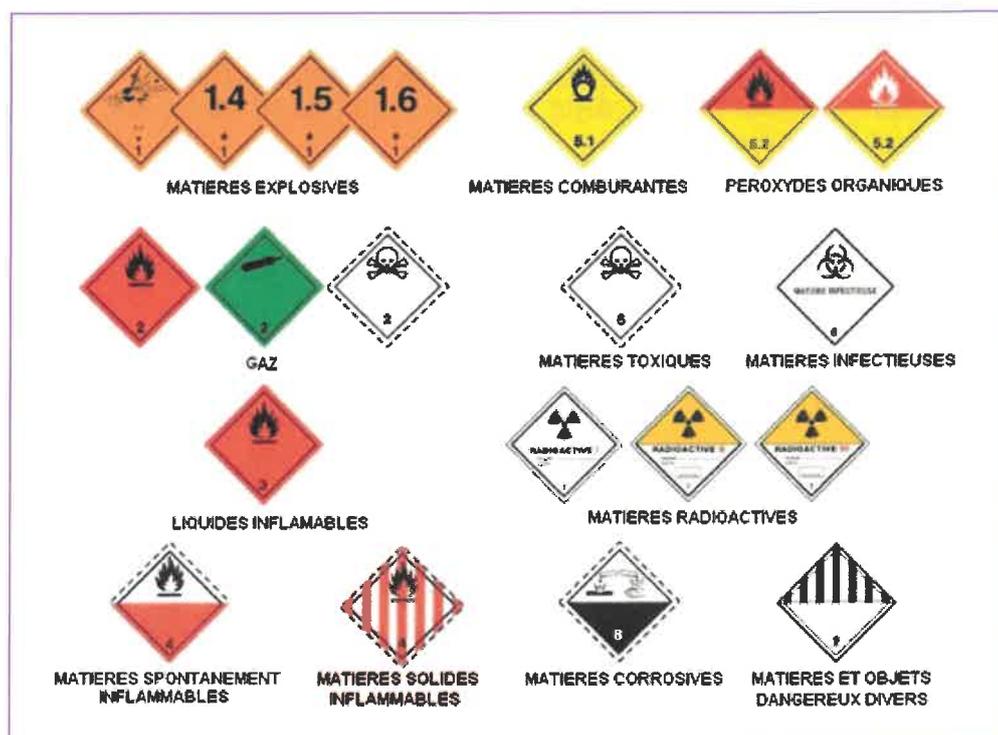
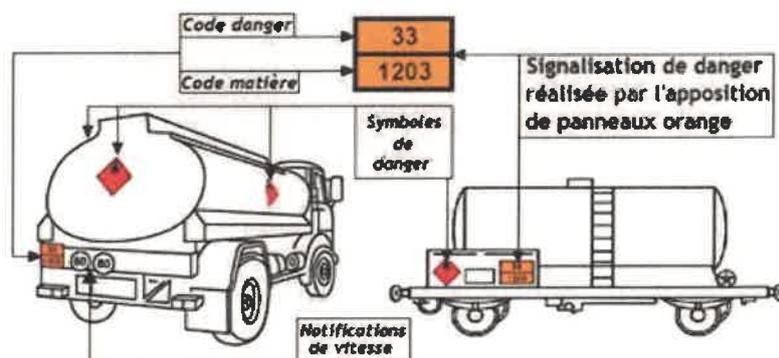
Le risque TMD est le risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire ou une canalisation pouvant entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux et peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Ce risque doit être retenu lors de la circulation de poids lourds TMD traversant notre Commune principalement sur les départementales D47 et D72.

Les principaux dangers liés au TMD sont : l'explosion, l'incendie, un nuage toxique, une pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau.

Pour le transport routier des matières dangereuses, il est obligatoire de signaler le danger et la matière transportée sur le véhicule qui se présentent comme suit :



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES « TMD » (suite)



Véhicules transportant
des produits explosifs
ou facilement inflammables.



Véhicules transportant
des produits de nature
à polluer les eaux.



Véhicules transportant
des matières dangereuses

Pendant :

- Donnez l'alerte : 18 POMPIERS - 15 SAMU - 17 POLICE et indiquez le lieu et la nature du moyen de transport.
- Précisez si possible le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre.
- Balisez les lieux pour éviter un sur - accident.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie.
- Éloignez-vous du site.

Si vous entendez la sirène d'alerte :

- Confinez-vous.
- Bouchez les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation.
- Supprimez toute flamme ou étincelle.
- Ne téléphonez pas.
- Allumez la radio pour vous tenir informé.

LES RISQUES SANITAIRES

1. PANDEMIE

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention sont :



2. CANICULE

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

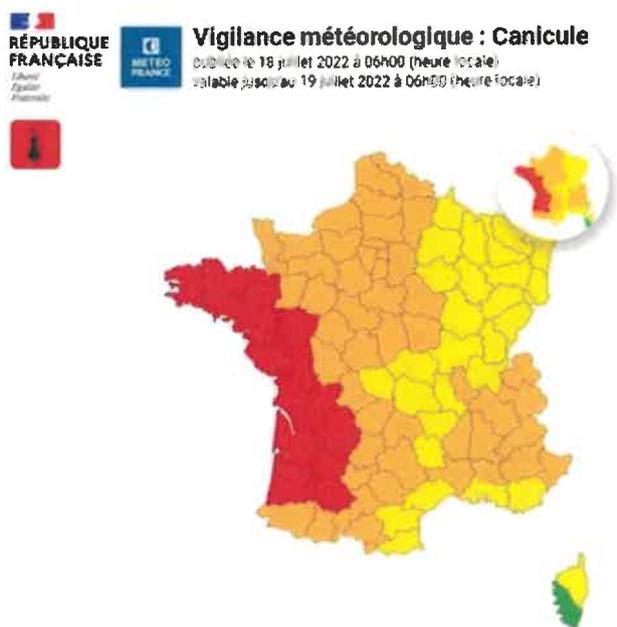
Les conseils de prévention s'appliquent particulièrement aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades, personnes dépendantes, femmes enceintes, jeunes enfants, personnes sans abri...) et aux travailleurs exposés à la chaleur, plus à risque de présenter des complications.

LES RISQUES SANITAIRES (suite)

2. CANICULE

Pendant :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour.
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...).
- Évitez les efforts physiques.
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.
- Consultez régulièrement le site de [Météo-France](https://www.meteo-france.fr) pour vous informer.



KIT D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



BOUGIES

avec allumettes ou briquet



RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

NUMEROS ET INFORMATIONS UTILES EN CAS D'URGENCE



Mairie des Hermites

02.47.56.31.18

mairie@leshermites.fr



Communauté de communes du Castelrenaudais

02.47.29.57.40



Préfecture de l'Indre-et-Loire

02.47.64.37.37